

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL des DÉLIBÉRATIONS RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 22 et 23 juin 2023

CD20230622_36
id. 1683

Le 22 juin 2023 à 09h30, les membres du Conseil départemental, légalement convoqués, se sont réunis, à l'Hôtel du Département sous la présidence de Monsieur Michel WEILL, Président.

*Nombre de conseillers départementaux : 30
Quorum : 16*

Sont présents :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, M. BELLOC, M. BERTELLI, M. BÉSIERS, Mme BOURDONCLE, Mme CASTAGNÉ, Mme COLOMBIÉ, M. CROS, Mme DELBREIL, M. DEPRINCE, M. DESCAZEUX, Mme DUCASSÉ, M. GONZALEZ, Mme HEULLAND, Mme IUS, Mme LE CORRE, Mme MORVAN, Mme NÈGRE, M. PÉCOU, Mme SARDEING, Mme SINOPOLI, M. VAISSIÈRES, M. WEILL.

Sont représentés :

M. BAYLET (pouvoir à Mme LE CORRE), M. BEQ (pouvoir à Mme DUCASSÉ), Mme DELCHER (pouvoir à Mme DELBREIL), Mme MAURIÈGE (pouvoir à M. ASTRUC), Mme RABAULT (pouvoir à Mme SARDEING).

Sont absents :

Monsieur LOPEZ.

Le quorum légal est atteint, l'Assemblée départementale a délibéré.

DÉLIBÉRATION

TRAVAUX DE MODERNISATION À LA MAISON D'ACCUEIL RURAL POUR PERSONNES ÂGÉES "PAYS DE SERRES" À MONTAIGU DE QUERCY

Par délibération modifiée du 20 décembre 1984, le conseil départemental a décidé de créer un fonds d'aide à la modernisation des établissements pour personnes âgées (FAMEPA) régi par les dispositions suivantes :

- travaux subventionnables : trois opérations ou tranches fonctionnelles maximum par établissement ;
- taux de subvention : 20 % du coût TTC des travaux ;
- subvention maximum limitée à 30 500,00 € par opération.

En application de cette délibération de principe, le président du syndicat intercommunal du Pays de Serres sollicite une aide départementale de 91 500 € (00006245/PAEM/2023) correspondant à 3 tranches de subventions de 30 500 € chacune, pour la réalisation de travaux de modernisation de la maison d'accueil rural pour personnes âgées à Montaigu-de-Quercy (réaménagement du bâtiment existant et mise aux normes sécuritaires).

Ces travaux s'inscrivent dans un projet plus global de restructuration et d'extension de capacité de cette structure, prévu au schéma départemental gérontologique en cours.

Le coût global des travaux s'établit à 1 083 750,00 € TTC.

Trois tranches de travaux sont prévues :

- tranche 1 : gros œuvre pour un montant de travaux de 255 602,00 €,
- tranche 2 : second-œuvre pour un montant de travaux de 524 608,00 €,
- tranche 3 : lots techniques pour un montant de travaux de 303 540,00 €.

Ces tranches sont éligibles à la politique de modernisation des établissements pour personnes âgées pour le montant sollicité de 91 500 € correspondant au montant maximum de subvention après application du taux de subvention.

Le plan de financement proposé est le suivant :

- FAMEPA (30 500 € X 3).....	91 500 €
- État	406 406 €
- CARSAT	200 000 €
- Emprunt.....	<u>385 844 €</u>
- TOTAL TTC	1 083 750 €

*
* *

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la 5ème commission : Solidarité, santé, habitat,

Vu l'avis de la 1ère commission : Finances,

Considérant le plan de financement détaillé supra,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Approuve, selon les modalités susvisées, et au titre du fonds d'aide à la modernisation des établissements pour personnes âgées (FAMEPA), l'attribution d'une subvention départementale d'un montant de 91 500 € à verser au syndicat intercommunal du Pays de serres pour la réalisation de travaux de modernisation de la maison d'accueil rural pour personnes âgées à Montaigu de Quercy (réaménagement du bâtiment existant et mise aux normes sécuritaires) ;
- approuve l'autorisation de programme correspondante d'un montant de 91 500 € imputé à l'article 1378-204142 sous fonction 538 Programme P017 - Opération O004 - Enveloppe E13 du budget départemental (P017O004E13-1378-204142/538/204), étant précisé que les crédits de paiement seront inscrits ultérieurement en fonction de l'avancement des travaux des différentes tranches.

Adopté à l'unanimité.

Envoyé en préfecture le 17/07/2023 Reçu en préfecture le 17/07/2023 Publié le 17/07/23 ID : 082-228200010-20230622-1935-DE-1-1

Le Président,

Michel WEILL